

Déclarations et Discours

Nº 79/21

LE CANADA ET L'OTAN

Une allocution du Premier ministre du Canada, le très honorable Joe Clark, à la vingt-cinquième session de l'Assemblée de l'Atlantique Nord, Ottawa, le 26 octobre 1979

J'aimerais vous remercier de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui de parler de l'importance que mon gouvernement attache à l'Alliance de l'Atlantique Nord. Cette vingt-cinquième session annuelle de l'Assemblée de l'Atlantique Nord me permet pour la première fois d'exposer devant les représentants élus des pays de l'OTAN les vues de mon gouvernement sur l'Alliance au moment où celle-ci entre dans sa quatrième décennie.

J'aimerais également souhaiter à mes collègues parlementaires ici présents la plus cordiale bienvenue à Ottawa. Un groupe tel que le vôtre, qui partage le même objectif dans tous les pays membres de l'Alliance, est d'autant plus bienvenu dans notre capitale que mon gouvernement se propose justement d'accroître la participation des groupes parlementaires et autres à l'étude des politiques en général et notamment des politiques de défense.

Il y a maintenant trente ans que l'Alliance est du plus grand secours pour ses membres lorsque la paix est en jeu. Nul ne peut dire avec certitude ce qui se serait produit en l'absence d'une structure de défense collective comme celle de l'OTAN. Je suis néanmoins convaincu, comme la plupart des Canadiens j'en suis sûr, que la stabilité et la sécurité de l'Europe occidentale et, par conséquent, la sécurité du Canada doivent beaucoup à l'existence de l'OTAN. Depuis sa création, l'Alliance repose sur le principe de l'association entre ses membres européens, les États-Unis et le Canada, ainsi que sur l'indivisibilité de la défense de ses deux secteurs continentaux. Elle joue donc un rôle essentiel pour la sécurité du Canada.

Le Canada n'assiste pas en spectateur à l'affrontement des valeurs et des objectifs qui oppose les pays de l'OTAN et ceux du Pacte de Varsovie. Comme je l'ai déjà déclaré publiquement, notre pleine adhésion à l'Alliance ne fait aucun doute.

D'ailleurs, je profite de l'occasion pour confirmer que mon gouvernement a tout lieu de croire qu'il pourra accroître ses dépenses militaires de trois p. cent en termes réels au cours de la prochaine année financière. Étant donné les conditions économiques difficiles auxquelles fait face le Canada, à l'instar des autres nations membres de l'Alliance, je crois que c'est là une preuve de la priorité que nous accordons à l'amélioration de l'efficacité de nos propres forces et de l'importance que nous attachons à notre rôle dans l'Alliance.

Comme la plupart d'entre vous le savent, nous avons lancé de grands programmes de rééquipement — dont la réalisation avait été trop longtemps remise à plus tard. Il

s'agit notamment de l'acquisition d'un nouveau char, d'un nouvel avion de patrouille maritime, d'un nouvel avion de combat et de nouvelles frégates. Ces programmes entraînent des dépenses considérables.

A ce chapitre, je suis d'ailleurs convaincu qu'on accorde facilement trop d'importance aux sommes consacrées à la défense et trop peu à leur bonne utilisation. En tant que nouveau gouvernement, nous avons entrepris la revue de notre politique étrangère et de notre politique de défense pour nous assurer qu'elles sont conformes aux réalités des années 1980. Au cours de cet examen, nous porterons une attention spéciale à l'utilisation efficace de nos crédits de défense. Dans cette optique, je crois qu'il est opportun de vous faire part de l'inquiétude que suscite chez nous l'escalade des contributions financières à l'OTAN. Certes, personne ne peut nier la logique du partage des coûts d'infrastructure de l'OTAN. Personne ne peut contester la désirabilité de certains programmes financés collectivement; mais nous sommes en droit d'attendre la même efficacité dans l'administration de ces entreprises collectives que celle que nous exigeons dans l'administration de nos propres programmes de défense nationale.

En somme, si nous avons la ferme intention de rééquiper nos propres forces et d'accroître leur efficacité dans les secteurs européen et nord-américain de l'Alliance, nous tenons par contre à rentabiliser nos investissements. Dans cette optique, nous continuerons de mettre tout en oeuvre pour maintenir pendant la période quinquennale qui prendra fin en 1984 un taux croissant réel de trois p. cent par année dans les dépenses affectées à la défense. Il reste que notre contribution effective — et nos objectifs par la suite — dépendront des conjonctures internationales et nationales et des conclusions de l'examen que nous aurons fait de notre politique de défense et de son efficacité chez nous comme à l'étranger.

J'ai parlé tout à l'heure des deux secteurs de l'Alliance, à savoir les secteurs européen et nord-américain. Si j'ai choisi de m'exprimer ainsi, c'est pour souligner le fait que le Canada fait lui aussi partie du secteur protégé par l'OTAN, ce qu'on semble parfois oublier en Europe. De plus, nos efforts de défense en Amérique du Nord contribuent à la sécurité du dispositif de dissuasion stratégique des États-Unis, sur lequel l'Alliance peut compter, et renforcent, tout comme notre participation aux forces terrestres, navales et aériennes de l'OTAN, la capacité de dissuasion globale de l'Alliance.

Nous ne prétendons pas que, en raison de notre contribution à la défense de l'Amérique du Nord, nous devrions réduire notre contribution à la défense de l'Europe. Au contraire, comme je l'ai déjà indiqué, nous avons l'intention de consolider notre contribution par le truchement de nos programmes de rééquipement. Nous voulons, cependant, que nos alliés européens soient pleinement conscients de la dualité de notre contribution.

Pour les Canadiens, l'OTAN a toujours été beaucoup plus qu'une alliance purement militaire. Nous le considérons comme le principal organe de consultation sur un large éventail de questions politiques, en particulier les relations Est-Ouest. Le dialogue qui peut ainsi se dérouler sur les grandes questions politiques et stratégiques sert

particulièrement bien un pays comme le Canada. Aussi devons-nous travailler sans cesse à cultiver et à répandre l'habitude de la consultation entre les pays de l'OTAN.

Vous en conviendrez sans doute, la consultation politique au sein de l'OTAN a quelquefois laissé à désirer. Il ne faut pas s'en étonner puisque c'est tout un défi que de tenter d'obtenir un consensus entre des nations caractérisées par d'énormes différences de taille, de population, de richesse et de puissance militaire.

Malgré tout, il faut convenir que l'Alliance affiche un palmarès impressionnant au chapitre de la consultation et de la coopération. Le Conseil de l'OTAN et les organes qui lui sont rattachés constituent pour le Canada des mécanismes consultatifs de premier ordre, sans lesquels il lui serait difficile de faire valoir son point de vue sur des questions spécifiques. Les progrès accomplis à ce jour dans l'élaboration de politiques communes par un groupe de gouvernements souverains expliquent eux aussi, et de manière plus que secondaire, pourquoi notre intérêt pour l'OTAN reste très fort.

A l'heure actuelle, parmi les sujets de consultation les plus importants figurent la poursuite d'une détente véritable, la recherche de mesures propres à renforcer la confiance, de même qu'une limitation efficace et bien contrôlée des armements à l'Est comme à l'Ouest. Depuis nombre d'années, les pays membres de l'OTAN tiennent des consultations intensives pour établir la position de l'Alliance sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces. Une consultation étroite sera également nécessaire si l'on veut qu'il y ait des progrès à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, dont la prochaine session doit se dérouler à Madrid. Enfin, les consultations en cours à la troisième ronde des négociations sur la limitation des armements stratégiques progressent rapidement; on sait qu'elles portent entre autres sur les questions vitales de la modernisation des forces nucléaires en Europe et de la maîtrise des armements, y compris les armes nucléaires tactiques.

Le Canada espère, bien entendu, que le traité SALT II entrera en vigueur bientôt. Dans mes lettres de juin dernier aux présidents Carter et Brejnev, j'ai indiqué clairement que le Canada appuyait pleinement cet accord parce qu'il contribuait utilement à l'équilibre des forces stratégiques. Une troisième ronde des SALT serait peut-être l'occasion pour les deux parties de non seulement viser des réductions plus substantielles dans les systèmes intercontinentaux, mais aussi de s'occuper, pour la première fois, des forces nucléaires à long rayon d'action sur le théâtre européen. C'est pourquoi l'Alliance doit encourager l'Union soviétique à négocier sérieusement.

Tous les membres de l'OTAN étudient attentivement le récent discours du président Brejnev à Berlin Est. Sa volonté déclarée de réduire les forces classiques soviétiques en Allemagne de l'Est et de poursuivre les négociations sur les mesures propres à renforcer la confiance doit être bien accueillie, voire louangée, comme doit l'être toute initiative susceptible d'apaiser les tensions. C'est dans ce contexte que doivent être analysées et clarifiées les propositions du président Brejnev sur les forces nucléaires de théâtre. Elles semblent en effet permettre la modernisation des moyens soviétiques tout en l'interdisant aux forces de l'OTAN.

4

Le Canada, naturellement, n'est pas membres du club des puissances nucléaires. Mais sa sécurité dépend d'une alliance dont la stratégie de défense et de dissuasion allie des forces classiques à des forces nucléaires intercontinentales et de théâtre. Cette année et tout au long de sa quatrième décennie, notre Alliance sera soumise à rude épreuve vu qu'elle doit chercher, d'une part, à doser la modernisation de ses moyens nucléaires et classiques et, d'autre part, à rechercher des ententes sur des mesures efficaces et équilibrées de limitation. En combinant finesse et prudence, nous devrions pouvoir rehausser la crédibilité de nos moyens de dissuasion classiques et nucléaires et, du même coup, rendre plus stables nos relations avec les pays du Pacte de Varsovie. Ce faisant, nous contribuerons à réaliser les objectifs fondamentaux de notre Alliance: empêcher la guerre et instaurer un climat de paix plus durable.